

La Fare les Oliviers

Le Maire vous informe...

13 avril 2010

Liste des numéros utiles

MAIRIE

Standard : 04 90 45 46 00
 Secrétariat du Maire : 04 90 45 46 18
 Service Communication :
 04 90 45 46 43 et 04 90 45 46 10
 Police Municipale : 04 90 42 69 98
 Élu d'astreinte: 06 09 94 78 61

Préfecture

04 91 15 60 00

Gendarmerie

17

Sapeurs Pompiers

18 ou 112

Société des Eaux de Marseille

0810 400 500 (urgence)

Société Canal de Provence

04 42 87 01 39 (urgence)

Dépannage GAZ

0800 473 333

Dépannage Electricité

0810 501 900

DDE 13 Salon

04 90 56 87 78

CCFF

04 90 42 55 46

HORAIRES MAIRIE

Du lundi au vendredi : 8 h 30-12 h /
 14 h-17 h - Samedi : 8 h 30-12 h

PERMANENCES DU MAIRE

Mardi de 14 h à 17 h

PERMANENCES TMS

1^{er} vendredi matin de chaque mois

SCOLAIRES

les pré-inscriptions scolaires
 reprennent le 3 mai

PERMANENCES DU CENTRE DES IMPÔTS, MAIRIE :

Lundi 17 mai de 14 h à 16 h 30
 Vendredi 21 mai de 14 h à 16 h 30

PERMANENCE DE M. NAUD (EXPERT COMPTABLE), MAIRIE ANNEXE/CCAS

Mardi 18 mai de 8 h 30 à 12 h 00
 et de 14 h 00 à 16 h 30

Chers farencs,

En ce début d'année trois sujets principaux ont marqué la vie de notre commune :

- Tout d'abord, la déviation bien sûr. Les travaux ont commencé et le chantier avance à grand pas.

- Ensuite, le traditionnel vote du budget. Un bon résultat, l'année dernière, puisque nous avons enregistré un excédent de fonctionnement de 740 000 €. L'année 2010 verra la poursuite de nos efforts d'économies de gestion, de stabilisation des emplois communaux (aucune nouvelle embauche) et de subventionnement par nos partenaires (Conseil Général, Conseil Régional et État) afin de diminuer les financements communaux dans les opérations d'investissement. Tout cela nous permet, contrairement à d'autres collectivités, de ne pas augmenter, cette année encore, la fiscalité communale.

- Et enfin, récemment nous avons pu lire ou entendre, ici ou là, que, suite à la fermeture de la décharge d'ENTRESSEN, le Centre d'Enfouissement Technique (CET) situé sur notre commune récupérerait une partie des ordures ménagères marseillaises (environ 40 000 tonnes par an) en attendant que l'incinérateur de FOS SUR MER donne sa pleine puissance.

C'est bien évidemment faux : la Délégation de Service Public, c'est-à-dire le marché conclu entre AGGLOPOLE PROVENCE (qui a la compétence « déchets ») et la Société SMA (exploitant le site) porte sur 160 000 tonnes enfouies par an. Ce qui implique une équation simple : si l'on nous rajoute des déchets, il faudra en enlever, pour arriver au total maximum de 160 000 tonnes par an. Cependant, je ne suis pas maître de la situation. En effet, malgré mon insistance à défendre notre commune et la non-augmentation des déchets reçus, le Préfet a les pleins pouvoirs pour nous imposer sa décision en cas d'intérêt public manifeste.

Je tiens à vous rappeler nos priorités pour ce site d'enfouissement :

- Créer la déviation pour éviter que les camions chargés d'ordures ne traversent la commune (les travaux ont commencé)
- Diminuer les nuisances olfactives en demandant la récupération des biogaz par l'installation d'une unité de traitement du Méthane (Cette unité fonctionne depuis 3 mois : 60 % du méthane récupéré. Si ERDF accepte, à terme, ce sera près de 80 % du méthane qui sera récupéré).
- Travailler sur un projet « propre » d'enfouissement de déchets ultimes, en accord avec nos engagements écologiques, avec la création d'une unité d'emballage (projet en cours).
- Récupérer des rentrées fiscales pour chaque tonne enfouie (ces recettes n'existent pas pour l'instant), afin que notre commune, qui reçoit ces déchets, perçoive au moins, en contre partie, une redevance pour toutes les nuisances créées.
- Diminuer l'emprise des sites du CET, mais aussi de la carrière. (prévue dans la modification du PLU en cours)

Bien Cordialement

Olivier GUIROU

Maire de La Fare les Oliviers
 Vice-Président AgglopoLe Provence

Conseil municipal du 13 avril 2010

● COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DE LA COMMUNE

Pour l'exercice 2009, les résultats globaux de clôture des comptes de la commune se présentent comme suit : La section d'investissement dégage un excédent s'élevant à 281 024,69 € Quant à la section de fonctionnement, celle-ci a un résultat excédentaire d'un montant de 714 750,88 €. — *Adopté à la majorité*

● COMPTE DE GESTION 2009 DE LA COMMUNE

Suite à la transmission du compte de gestion de la commune 2009 par le Receveur Municipal, le Conseil Municipal est invité à se prononcer par un vote sur les résultats dégagés dans ce document. La conformité avec le compte administratif est établie. *Adopté à l'unanimité*

● AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2009 - BUDGET DE LA COMMUNE

Il est proposé à l'Assemblée d'affecter 420 000 € à la section d'investissement et de reporter 294 750,88 € à la section de fonctionnement – compte R002 – Excédent de fonctionnement reporté. — *Adopté à la majorité*

● FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2010

Monsieur le Maire Propose à l'Assemblée de ne pas augmenter les taux communaux des trois taxes locales pour l'année 2010. *Adopté à la majorité*

● BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE

Le budget primitif 2010 de la commune s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :	SECTION DE FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 4 004 172,46 €	Dépenses : 7 833 720,57 €
Recettes : 4 004 172,46 €	Recettes : 7 833 720,57 €

Adopté à la majorité

● VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2010

Dans le cadre du vote du budget primitif 2010 de la commune, Monsieur le Maire propose d'attribuer aux associations de la commune une subvention afin de leur permettre de poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions. — *Adopté à la majorité*

● PARTICIPATIONS VERSÉES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX POUR 2010

Dans le cadre du vote du budget primitif 2010 de la commune, Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des propositions de participations à attribuer aux syndicats intercommunaux afin de leur permettre de poursuivre leurs activités. — *Adopté à l'unanimité*

● CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'assurance groupe, garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel, souscrit par le Centre de Gestion pour le compte de la Commune arrive à terme le 31 décembre 2010. Le Centre de Gestion doit effectuer une mise en concurrence dudit contrat et sollicite, l'habilitation de la commune afin d'agir pour son compte. — *Adopté à l'unanimité*

● MODIFICATION DE POSTE

Filière Administrative : Un poste d'Adjoint d'Animation 2^e Classe à temps non complet à 20 heures en un poste d'Adjoint d'Animation 2^e Classe à temps non complet à 30 heures. — *Adopté à l'unanimité*

● INDEMNISATION DES MEMBRES DES JURYS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire rappelle que l'école de musique organise des examens de piano et de violon respectivement les 30 mars et 21 mai 2010 qui nécessitent la présence de membres qualifiés pour composer le jury. Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'allouer une somme de 20,33 € pour chaque vacation et par tranche de 10 élèves. — *Adopté à l'unanimité*

● DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'AGGLOPOLE PROVENCE POUR LA MANIFESTATION « LIRE ENSEMBLE » 2010

Monsieur le Maire informe les élus que, dans le cadre de la cinquième édition de la manifestation intercommunale « Lire Ensemble », les communes ont proposé un projet d'animation culturelle. Cette manifestation se déroulera cette année du 16 au 30 avril 2010 avec pour thème « Voyageurs en Méditerranée ». — *Adopté à l'unanimité*

● TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2010 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le Maire propose aux élus de solliciter, le subventionnement par le Conseil Général des travaux de proximité pour l'année 2010 afin d'assurer un meilleur service public dans le cadre de divers travaux concernant des bâtiments communaux,

la voirie ou encore de travaux d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie. — *Adopté à l'unanimité*

● DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR L'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place de caméras de vidéo protection qui seront positionnées au gymnase Saint-Exupéry et au parking Gambetta et de solliciter, auprès de l'Etat, une subvention dans le cadre de la D.G.E. 2010 — *Adopté à l'unanimité*

● FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES

Monsieur le Maire informe les élus qu'une étude sur le parc des véhicules communaux a été réalisée par les services afin de procéder à une planification des remplacements nécessitée par l'état des véhicules, le montant moyen des réparations effectuées sur les trois dernières années et les priorités liées à l'usage. Les résultats de cette étude nous conduisent à prévoir l'achat de 5 véhicules, dès cette année. — *Adopté à l'unanimité*

● FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR ACQUISITION FONCIÈRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vu de réaliser de nouveaux réseaux lieu-dit « La Gueirarde », il y a lieu de faire l'acquisition de 3 620 m² des parcelles section AY n° 140p et 89p appartenant à l'indivision DELEUIL. — *Adopté à l'unanimité*

● REMISE DE MAJORATION ET DE PÉNALITÉ DE RETARD SUR LA TAXE D'URBANISME

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de se prononcer favorablement pour la remise des pénalités pour paiement tardif qui s'élèvent à 38 €. — *Adopté à l'unanimité*

● CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIE SITUÉE À L'EST DU CENTRE CULTUREL JEAN BERNARD

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le transfert dans le domaine public routier communal de la voie située à l'Est du Centre Culturel Jean BERNARD : de l'avenue Louis de Broglie au parking du Moulin. — *Adopté à l'unanimité*

● ACQUISITION PAR LA COMMUNE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AB N° 220 ET 223 SISES IMPASSE ROUMANILLE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune envisage d'acquérir la partie sud de l'impasse Roumanille. Cette acquisition, à l'euro symbolique, s'inscrit dans le projet de réaménagement de ce tronçon de la RD 10 qui devra être incorporé dans le domaine public communal à l'achèvement des travaux de la déviation de LA FARE LES OLIVIERS. — *Adopté à l'unanimité*

● RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MULTI-ACCUEIL COLLECTIF « LES PÉQUELETS » ANNÉE 2010/2011

Le règlement intérieur du multi-accueil collectif « les Péquelets » fixe, chaque année, les modalités d'accueil des jeunes enfants dans la structure dont l'encadrement, l'admission de l'enfant, la tarification et l'engagement des parents. Les modifications apportées, cette année émanent de demandes de la Caisse d'Allocations Familiales. — *Adopté à l'unanimité*

● ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE EMPRISE DE 2 692 M² CORRESPONDANT EN PARTIE À L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 56, PROPRIÉTÉ DU SECOURS CATHOLIQUE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune de LA FARE LES OLIVIERS souhaite acquérir une emprise d'une superficie de 2 692 m², issue de la propriété du Secours Catholique, pour un montant de 202 000 € H.T. — *Adopté à l'unanimité*

● VENTE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AB N° 86 EN PARTIE - 87 ET 93 EN PARTIE À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER RÉGIONAL PACA

Il est proposé à l'Assemblée de décider la vente au prix de 202 000 € H.T, à l'Etablissement Public Foncier PACA des parcelles acquises au Secours Catholique pour y réaliser le projet communal. — *Adopté à l'unanimité*

● DISPOSITIF PASS FONCIER – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 ou 4 000 € aux familles éligibles au dispositif Pass-Foncier, en fonction de leur composition, suivant la liste complémentaire des ménages pour l'opération « Imagine » réalisée par la Société ICADE et la liste initiale des ménages pour l'opération « Domaine des Grandes Vignes » ci-jointes. — *Adopté à l'unanimité*